

Le 30 septembre 2025,



Communiqué de presse



Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon Cap vers le label !

Ce 30 septembre 2025, le Comité de pilotage Grand Site des Gorges du Verdon s'est réuni à la Maison du Parc naturel régional du Verdon pour valider les derniers éléments constitutifs du dossier de candidature au label Grand Site de France. Cette réunion marque une étape majeure dans la dynamique partenariale engagée depuis 2010 pour préserver, valoriser et gérer durablement ce site emblématique.

Au cours de ce Comité de pilotage, co-présidé par Isabelle Tomatis, Préfète-des-Alpes-de-Haute-Provence et Bernard Clap, Président du Parc, ont été entérinés le plan d'actions à 8 ans, la gouvernance renforcée et les moyens nécessaires pour porter ce projet ambitieux. Ces décisions permettent désormais d'entrer dans la phase finale de préparation du dossier, qui sera prochainement soumis aux instances départementales et nationales : les Commissions Départementales de la Nature et des Sites des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, ainsi que la Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives du ministère de la Transition écologique.

Le projet de labélisation Grand Site de France des Gorges du Verdon, porté par le Parc naturel régional du Verdon et soutenu par l'État, la Région Sud, les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, ainsi que les quatre intercommunalités et les sept communes concernées, vise à concilier accueil touristique, préservation des paysages et qualité de vie des habitants.

Depuis plus de 25 ans, les acteurs locaux travaillent collectivement pour valoriser ce territoire unique, modèle d'harmonie entre nature et présence humaine. La labélisation Grand Site de France constituera un levier supplémentaire pour assurer la pérennité et la résilience des Gorges face aux défis environnementaux et climatiques, tout en renforçant un accueil touristique qualitatif et responsable.

Avec cette dernière validation, le projet entre désormais dans la dernière ligne droite avant le dépôt officiel du dossier, une étape qui rapproche le territoire d'une reconnaissance nationale de son exceptionnelle valeur naturelle, culturelle et paysagère.

La séance s'est conclue par la signature de la lettre d'engagement signée par le Président du Parc Bernard Clap, au nom du collectif des 16 partenaires :

État :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Préfecture du Var

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements :

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Département du Var

Intercommunalités :

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
Communauté d'Agglomération Provence Alpes

Communes :

Commune d'Aiguines
Commune de Castellane
Commune de Comps-sur-Artuby
Commune de Moustiers-Sainte-Marie
Commune de La Palud-sur-Verdon
Commune de Rougon
Commune de Trigance

Et Parc naturel régional du Verdon.

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Jean Carmille, chargé de gestion sites naturels fréquentés - jcarmille@parcduverdon.fr

Marlène Economidès, chargée de communication - meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr